

Processus de règlement des demandes de statut de réfugié au Canada

En vertu des lois canadiennes sur l'immigration, une personne au Canada peut se prévaloir d'un statut de réfugié au sens de la Convention ou d'une personne besoin de protection.

Les réfugiés au sens de la Convention sont des personnes qui sont dehors de leur pays qui ont une crainte bien fondée de persécution en raison de leur race, leur religion, leurs opinions politiques, leur nationalité ou leur appartenance à un groupe social particulier.

Les personnes qui ont besoin de protection sont des personnes qui sont soumises à la torture, risquent leur vie ou risquent d'être soumises à un traitement ou à une peine cruelle et inhabituelle si elles retournent dans leur pays de nationalité ou de résidence.

Pays d'origine désignés

Un demandeur peut être catégorisé comme un individu d'un pays d'origine désigné (DCO). Les demandeurs de statut de réfugié des pays DCO doivent être conscients que les délais sont différents pour les prestataires de ces pays.

Il est important que vous sachiez si votre pays figure sur la liste des pays d'origine désignés. Pour savoir si votre pays figure sur la liste, visitez <http://www.cic.gc.ca/english/refugees/reform-safe.asp>

Si vous avez besoin d'aide, veuillez appeler le programme First Contact et un bénévole pourra vous aider.

Agences gouvernementales importantes

Ces trois agences gouvernementales participent directement à votre processus de réclamation. Si vous changez d'adresse ou de numéro de téléphone, vous devez contacter chacune de ces agences séparément avec vos nouvelles informations.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié - Division de la protection des réfugiés (IRB-RPD)

- Passe en revue votre formulaire de base de règlement
- Conduit votre audience sur la demande de statut de réfugié
- Décide si votre demande de statut de réfugié est acceptée ou rejetée

Contact:

Library Square, 16th Floor
300 West Georgia Street
Vancouver BC V6B 6C9

Phone: 604-666-5946 or 1-866-787-7472

Fax: 604-666-3043

Agence des services frontaliers du Canada (CBSA)

- Décide si vous êtes admissible à présenter une demande de statut de réfugié au point d'entrée
- Contrôle les frontières canadiennes
- Organise votre renvoi du Canada si vous recevez une décision négative sur votre demande de statut de réfugié
- A le droit de détenir si elle ne peut confirmer votre identité, Croit que vous êtes peut-être en danger, ou si elle croit que vous ne respectez pas les lois canadiennes sur l'immigration

Contact:

Library Square, 7th Floor
300 West Georgia Street
Vancouver BC V6B 6C9

Phone: 1-800-461-9999

Website: www.cbsa.asfc.gc.ca

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)

- Décide si vous êtes admissible à présenter une demande de statut de réfugié à l'intérieur du Canada
- Traite les permis de travail et l'assurance-maladie fédérale provisoire (IFH)

Contact:

1148 Hornby Street
Vancouver, BC V6Z 2C3

Phone: 1-888-242-2100

Website: www.cic.gc.ca

Appelez la Croix-Rouge si vous avez des questions: 604-787-8858 ou 1-866-771-8858

Processus de règlement des demandes de statut de réfugié au Canada

Trouvez une représentation juridique pour vous aider à remplir les formulaires de demande de statut de réfugié et pour toutes les étapes du processus. Si vous avez besoin d'aide, appelez la ligne téléphonique Red Cross et un bénévole vous aidera

Les demandeurs de statut de réfugié au Canada ont deux échéanciers. Choisissez la ligne de temps dans laquelle vous vous trouvez:

J'ai fait une demande de statut de réfugié à un point d'entrée (aéroport, frontière terrestre, port maritime) avec l'Agence des services

J'ai fait une demande de statut de réfugié à l'intérieur du Canada avec Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) - ou - Je veux présenter une réclamation auprès de l'IRCC

Jour 0

Remplissez votre entrevue d'admissibilité au point d'entrée. Si vous êtes admissible à présenter une demande de statut de réfugié, vous recevrez les documents suivants:

- Formulaire de déclaration de base (BOC) dû dans 15 jours au bureau de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié
- Date de votre audition de réfugié (dans les 45 jours, D'un pays d'origine désigné (DCO) et dans les 60 jours si vous êtes d'autre pays

Jour 0

Allez au bureau de l'IRCC ou téléchargez les formulaires de demande d'asile en ligne à: <http://www.cic.gc.ca/english/refugees/inside/apply-how.asp>

Allez au bureau de l'IRCC et soumettez vos formulaires. Arrivez tôt dans la journée (avant 10 heures) et avec un interprète si vous ne parlez pas l'Anglais ou le Français. Vos formulaires seront examinés et une entrevue d'admissibilité sera planifiée

Jour 15

Soumettez votre formulaire de demande de règlement à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Soyez présents à votre entrevue d'admissibilité. Si vous êtes admissible, vous recevrez une date d'audience au plus tard 30 jours pour les DCO et au plus tard 60 jours pour les non-DCO

10 jours avant votre audience

Soumettez votre preuve à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Jour 45 (DCO) ou jour 60 (non-DCO)

Audition des réfugiés à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Jour 30 (DCO) Ou Jour 60 (non DCO)

Audience de réfugiés à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Demande acceptée

- Si le ministre ne conteste pas la décision dans les 15 jours, vous pouvez demander une résidence permanente à Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC)
- Si vous êtes un ressortissant étranger désigné, vous devrez attendre 5 ans avant de présenter une demande de résidence permanente

Réclamation refusée DCO et non-DCO

- Demander de l'aide juridique
- Faites une demande dans les 15 jours à la Division des appels des réfugiés (RAD)
- Demander une évaluation des risques avant votre renvoi
- Faites une demande sous des motifs humanitaires et compatissants

Appelez la Croix-Rouge si vous avez des questions: 604-787-8858 ou 1-866-771-8858